



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/CP/2001/L.16/Add.2  
8 novembre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Septième session  
Marrakech, 29 octobre-9 novembre 2001  
Point 14 a) de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX  
DE SA SEPTIÈME SESSION TENUE À MARRAKECH  
DU 29 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE 2001**

Additif

**PREMIÈRE PARTIE: (suite)**

- CHAPITRE III: MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE BUENOS AIRES:  
ADOPTION DES DÉCISIONS DONNANT EFFET AUX  
ACCORDS DE BONN**
- CHAPITRE IV: CONTRIBUTION AU SOMMET MONDIAL POUR LE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- CHAPITRE V: TROISIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE  
D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION  
DU CLIMAT**
- CHAPITRE VI: RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
À LA CONFÉRENCE DES PARTIES**
- CHAPITRE VII: [POINT 7 LAISSÉ EN SUSPENS]**
- CHAPITRE VIII: PROPOSITIONS VISANT À MODIFIER LES LISTES FIGURANT  
AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION**

**CHAPITRE IX: QUESTIONS RELATIVES AUX COMMUNICATIONS  
NATIONALES PRÉSENTÉES EN APPLICATION DE LA  
CONVENTION**

**CHAPITRE X: QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**CHAPITRE XI: RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET  
CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT**

**CHAPITRE XII: RÉUNION DE HAUT NIVEAU DES MINISTRES ET AUTRES  
CHEFS DE DÉLÉGATION**

**CHAPITRE XIII: QUESTIONS DIVERSES**

**CHAPITRE XIV: CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION**

### **III. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE BUENOS AIRES: ADOPTION DES DÉCISIONS DONNANT EFFET AUX ACCORDS DE BONN**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À la 1<sup>re</sup> séance plénière, le 29 octobre 2001, le Président a rappelé que lors de la seconde partie de sa sixième session la Conférence des Parties avait renvoyé deux séries de textes à sa septième session, à savoir, d'une part, les décisions qui avaient fait l'objet d'un consensus et qui étaient soumises pour adoption (FCCC/CP/2001/5/Add.1) et, d'autre part, les projets de décision renvoyés pour mise au point, finalisation et adoption (FCCC/CP/2001/5/Add.2).
2. Le Président a proposé que par souci d'efficacité et avec l'accord du Bureau, la Conférence proroge le mandat des groupes de négociation constitués lors de la seconde partie de sa sixième session, les présidents de ces groupes restant les mêmes:
  - a) Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto
    - Groupe coprésidé par M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine) et M. Chow Kok Kee (Malaisie)
  - b) Systèmes nationaux, ajustements et lignes directrices prévus aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto
    - Groupe présidé par M. Harald Dovland (Norvège)
  - c) Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto
    - Groupe coprésidé par M. Harald Dovland (Norvège) et M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa)
3. À la même séance, le Président a indiqué que, avec l'accord du Bureau, il entendait engager des consultations informelles sur le projet de décision concernant les questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie et entreprendre, si nécessaire, des consultations sur le projet de décision concernant les politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques».

4. Le Président a noté qu'à la session en cours les Parties devraient également procéder à l'élection du conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre, indiquant qu'il avait l'intention de tenir des consultations sur cette question afin que les candidatures soient arrêtées à la fin de la première semaine de la session au plus tard.

5. Il a demandé instamment à toutes les délégations concernées d'achever leurs discussions à la fin de la première semaine de la session au plus tard afin que la Conférence puisse ensuite décider de l'orientation future des négociations. À ce propos, le Président a rappelé qu'au cours de la réunion de haut niveau la Conférence devrait adopter en bloc l'ensemble de décisions visé à l'alinéa *a* du point 3 de l'ordre du jour.

6. À la même séance, la Conférence des Parties a été informée que le secrétariat distribuerait à bref délai une note rendant compte des résultats d'une analyse technique et juridique<sup>1</sup> des décisions figurant dans le document FCCC/CP/2001/5/Add.1. La Conférence a donc invité M. J. Ashe (Antigua-et-Barbuda), Président de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), et M. H. Dovland (Norvège), Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), à engager des consultations sur les retouches, visées dans la note susmentionnée, qui pourraient être apportées au texte de ces décisions, et à lui faire rapport à ce sujet avant l'adoption des décisions, en lui soumettant des recommandations concernant les mesures à prendre.

7. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, le 2 novembre 2001, la Conférence a entendu les présidents des organes subsidiaires et les présidents et coprésidents des groupes de négociation, qui ont rendu compte de l'état d'avancement des diverses consultations qu'ils conduisaient. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom du Groupe composite, et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

8. À la 3<sup>e</sup> séance plénière, le 6 novembre 2001, la Conférence a entendu à nouveau les présidents et coprésidents des groupes de négociation, qui ont rendu compte de l'état d'avancement des diverses consultations qu'ils conduisaient. À ce propos, la Conférence a été informée que le groupe de négociations chargé d'examiner les «Procédures et mécanismes

---

<sup>1</sup> Distribuée ultérieurement sous la cote FCCC/CP/2001/CRP.14.

relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto» était parvenu à un consensus sur le texte relatif à cette question.

[À compléter]

**A. Décisions finalisées renvoyées à la septième session pour adoption**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

1. Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I)

[À compléter]

2. Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique

[À compléter]

3. Mise au point et transfert de technologies (décisions 4/CP.4 et 9/CP.5)

[À compléter]

4. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et par. 3 de l'article 2 et par. 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)

[À compléter]

5. Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier

[À compléter]

6. Financement au titre de la Convention

[À compléter]

7. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (décisions 6/CP.4 et 13/CP.5)

[À compléter]

8. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

[À compléter]

9. Financement au titre du Protocole de Kyoto

[À compléter]

10. Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement (décision 16/CP.4)

[À compléter]

**B. Projets de décision renvoyés pour mise au point, finalisation et adoption**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

[À compléter]

1. Systèmes nationaux, ajustements et lignes directrices prévus aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto

[À compléter]

2. Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie

[À compléter]

3. Programme de travail sur les mécanismes (décisions 7/CP.4 et 14/CP.5)

[À compléter]

4. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto

[À compléter]

5. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques»

[À compléter]

#### **IV. CONTRIBUTION AU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

(Point 4 de l'ordre du jour)

9. Au titre de ce point, la Conférence des Parties était saisie d'une note du secrétariat (FCCC/CP/2001/10) concernant certaines questions que la Conférence souhaiterait peut-être prendre en considération en élaborant sa contribution aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable.

10. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, le 2 novembre 2001, après la présentation de la note du secrétariat susmentionnée, des déclarations ont été faites au titre de ce point par les représentants de 13 Parties, dont un représentant parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un représentant parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un représentant parlant au nom du Groupe des 11 pays d'Europe centrale.

[À compléter]

#### **V. TROISIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT**

(Point 5 de l'ordre du jour)

11. À sa septième session, la Conférence était saisie du troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) intitulé «Climate Change 2001» (Changements climatiques 2001), publié en mai 2001.

12. Ce point a été renvoyé à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique afin qu'il étudie les incidences de ce rapport sur la suite des travaux des organes subsidiaires

ainsi que la possibilité de formuler d'autres demandes à l'adresse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (voir par. ... ci-dessus).

[À compléter]

**VI. RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
À LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

(Point 6 de l'ordre du jour)

13. Au titre de ce point, la Conférence était saisie du rapport du Fonds pour l'environnement mondial établi pour la septième session de la Conférence et transmis sous couvert d'une note du secrétariat (FCCC/CP/2001/8).

14. Ce point a été renvoyé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pour qu'il l'examine et fasse rapport (voir par. ... ci-dessus).

[À compléter]

**VII. [POINT 7 EN SUSPENS]**

(Point 7 de l'ordre du jour)

*[Point en suspens]*

[À compléter]

**VIII. PROPOSITIONS VISANT À MODIFIER LES LISTES FIGURANT  
AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION**

(Point 8 de l'ordre du jour)

**A. Proposition visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention en supprimant le nom de la Turquie: examen des informations et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention**

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

15. Au titre de ce point, la Conférence était saisie d'une note du secrétariat (FCCC/CP/2001/11) contenant un rappel chronologique des faits relatifs à cette question.

16. Ce point a été renvoyé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pour qu'il l'examine et fasse rapport (voir par. ... ci-dessus).

[À compléter]

**B. Proposition d'amendement du Kazakhstan visant à ajouter le nom de ce pays sur la liste figurant à l'annexe I**

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**IX. QUESTIONS RELATIVES AUX COMMUNICATIONS NATIONALES  
PRÉSENTÉES EN APPLICATION DE LA CONVENTION**

(Point 9 de l'ordre du jour)

**A. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**B. Communications nationales des Parties non visées**

**à l'annexe I de la Convention**

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**X. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

(Point 10 de l'ordre du jour)

**A. Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003**

17. Ce point a été renvoyé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pour qu'il l'examine et fasse rapport (voir par. ... ci-dessus).

[À compléter]

**XI. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS**

**ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT**

(Point 11 de l'ordre du jour)

**A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

18. La Conférence était saisie du rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa quatorzième session, tenue à Bonn du 24 au 27 juillet 2001 (FCCC/SBSTA/2001/2).

**XII. RÉUNION DE HAUT NIVEAU DES MINISTRES ET**

**AUTRES CHEFS DE DÉLÉGATION**

(Point 12 de l'ordre du jour)

**A. Ouverture de la réunion de haut niveau**

20. La réunion de haut niveau de la septième session de la Conférence des Parties a été ouverte par le Président, à la quatrième séance plénière, le 7 novembre 2001.

**B. Allocution de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid**

21. Lors de la cérémonie inaugurale de la réunion de haut niveau, Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid du Royaume du Maroc a prononcé une allocution au nom de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Le texte de cette allocution est reproduit plus loin dans l'annexe....

**C. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

22. Également lors de la cérémonie inaugurale, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Klaus Töpfer, a donné lecture d'un message adressé par le Secrétaire général de l'ONU. Le texte de ce message est reproduit plus loin dans l'annexe...

**D. Déclaration du Secrétaire exécutif**

23. À la 5<sup>e</sup> séance plénière, le 7 novembre, le Secrétaire exécutif, M. Michael Zammit Cutajar, indiquant qu'il s'agissait de la dernière session de la Conférence des Parties à laquelle il serait présent en sa qualité de Secrétaire exécutif, a fait une déclaration. Le texte de cette déclaration est reproduit plus loin dans l'annexe...

**E. Déclarations des chefs d'État ou de Gouvernement**

24. À la 5<sup>e</sup> séance plénière, le 7 novembre 2001, la Conférence a entendu une déclaration de Son Excellence M. Moritz Leuenberger, Président de la Confédération suisse.

**F. Déclarations des Parties**

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

25. À la 5<sup>e</sup> séance plénière, le 7 novembre, ainsi qu'aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances plénières le 8 novembre, la Conférence a entendu des déclarations de politique générale de ... ministres et autres représentants des Parties. Pour la liste des orateurs, voir plus loin l'annexe...

### **G. Déclarations des États observateurs**

(Point 12 b) de l'ordre du jour

26. À la 7<sup>e</sup> séance plénière, le 8 novembre, la Conférence a entendu une déclaration du représentant d'un État observateur, M. O. Niyazi Çakmak, Sous-Secrétaire adjoint au Ministère de l'environnement de la Turquie.

### **H. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies**

(Point 12 c) de l'ordre du jour

27. À la 4<sup>e</sup> séance plénière, le 7 novembre, des déclarations ont été faites par: le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM); le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); le Président et Directeur du Fonds pour l'environnement mondial (FEM); l'Administrateur associé du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUD); le Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification; le Coprésident du Groupe de travail III du Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur le changement climatique (GIEC).

### **I. Déclarations des organisations intergouvernementales**

(Point 12 c) de l'ordre du jour

28. À la 7<sup>e</sup> séance plénière, le 8 novembre, des déclarations ont été faites par: le Directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie; le Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage; le Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

### **J. Déclarations des organisations non gouvernementales**

(Point 12 d) de l'ordre du jour

29. À la 7<sup>e</sup> séance plénière, le 8 novembre, des déclarations ont été faites par: le Groupe d'études et de recherches sur les énergies renouvelables et l'environnement (au nom de CAN

South); le Groupe Office chérifien des phosphates (au nom de la Chambre de commerce internationale); l'Organe de coordination des Organisations indigènes du bassin amazonien (au nom de l'Organisation des peuples indigènes); GLOBE-EU [au nom de l'Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement équilibré (GLOBE)]; le Climate Network Europe (au nom de CAN North); la BSCE Climate Change Task Force (CCTF) (au nom de l'European Business Council for a Sustainable Energy Future (e<sup>5</sup>) et du Business Council for Sustainable Energy (BCSE); la Confederación Sindical de Comisiones Obreras [au nom de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL)]; de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE et de la Confédération européenne des syndicats libres]; l'Union of Industrial and Employers' Confederation of Europe (au nom du Conseil mondial des entreprises pour un développement durable); et le Patriarcat œcuménique (au nom du Conseil œcuménique des églises).

#### **K. Déclarations des représentants de la jeunesse**

30. À la 5<sup>e</sup> séance plénière, le 7 novembre, la Conférence a entendu des exposés faits au nom de la jeunesse par: M. Anis Bennani, au nom du Parlement marocain des enfants; M<sup>me</sup> Lina Quadgivi, au nom du Parlement des jeunes francophones; M<sup>me</sup> Esther van Dijk, au nom de l'Organisation mondiale de la jeunesse sur le changement climatique.

### **XIII. QUESTIONS DIVERSES**

(Point 13 de l'ordre du jour)

#### **A. Lettre des pays du groupe Asie centrale, Caucase et Moldova**

31. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence était saisie d'une note du secrétariat (FCCC/CP/2001/12) contenant en annexe une lettre adressée au Secrétaire exécutif au nom des pays du groupe Asie centrale, Caucase et Moldova (CAC&M) concernant leur statut au regard de la Convention.

32. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, le 2 novembre 2001, le Président a appelé l'attention sur un projet de décision (FCCC/CP/2001/L.17) qui avait été rédigé à la suite de consultations menées à sa demande par le Président du SBI.

33. À la même séance, sur la proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté la décision -/CP.7 intitulée «Lettre des pays du groupe Asie centrale, Caucase, Albanie et Moldova sur leur statut au regard de la Convention». Pour le texte de cette décision, voir la deuxième partie, section I, du présent rapport.

34. Le représentant de l'Arménie, s'exprimant au nom des pays du groupe Asie centrale, Caucase, Albanie et Moldova (groupe CAC&M)<sup>2</sup>, a déclaré que les membres du groupe estimaient que, s'agissant des décisions prises à la sixième session de la Conférence des Parties et de celles qui seraient adoptées à la session en cours, toutes les dispositions envisagées à l'égard des pays en développement devaient également s'appliquer aux membres de ce groupe, compte tenu de leur situation économique et de leurs besoins face au problème des changements climatiques.

[À compléter]

#### **XIV. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION**

(Point 14 de l'ordre du jour)

##### **A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa septième session**

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

[À compléter]

##### **B. Clôture de la session**

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

[À compléter]

-----

---

<sup>2</sup> Selon les informations communiquées au secrétariat le 2 novembre 2001, le groupe CAC&M comprend les pays suivants: Albanie, Arménie, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan, République de Moldova et Turkménistan.